

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 FEVRIER 2025

oOo

ADOPTION DE L'AVENANT N°2 AU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT
(2023-2025) AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE

oOo

RAPPORT

En septembre dernier, le Conseil Municipal a acté l'avenant n°1 au contrat de développement entre le Département et la ville pour la période 2023-2025. Cet avenant visait à augmenter le niveau de financement du département sur les actions de politique de la ville.

Il est proposé au conseil municipal un nouvel avenant s'articulant autour de deux éléments, à savoir :

1. La suppression de la revalorisation annuelle du financement départemental à partir de l'année 2025
2. La mise en place d'un financement de 15 000 € pour les actions de politique de la ville.

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six Février à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 31 Janvier 2025 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 40 présents à cette séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY, Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, M. REYNIER, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ENAME, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, M. FOYER, M. PASSERON, Mme GALLI, Mme RAFIK, M. BENSABAT, Mme HUARD, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme SALL, M. COURDESSES, M. CHARRIEAU, M. DECROP, Mme SIMON, M. SOUCHAUD, M. DOYEN, Mme RAMBAUT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. HUBERT	à M. SENANT	Mme BERTHIER	à M. AIT-OUARAZ
Mme LEON	à M. REYNIER	Mme LEMMET	à M. FOYER
Mme EL MEZOUED	à Mme RAFIK	Mme GODEFROY	à M. DECROP
M. HOBEIKA	à Mme SALL	M. BESSEY	à M. SOUCHAUD

Conseiller absent : M. PARISIS

M. FOYER est désigné comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

44 voix POUR
voix CONTRE
04 voix ABSTENTION
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

OBJET : ADOPTION DE L'AVENANT N°2 AU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT (2023-2025) AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS DE SEINE

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le contrat de développement départemental (2023-2025) approuvé par le Conseil municipal du 7 décembre 2023 ;

VU l'avenant n°1 au contrat de développement départemental (2023-2025) approuvé par le Conseil municipal du 26 septembre 2024 ;

VU le projet d'avenant n°2 au contrat de développement proposé par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine approuvé lors de sa séance du 25 novembre 2024 ;

CONSIDERANT que le projet d'avenant n°2 a pour objet la suppression de la révision annuelle des subventions de fonctionnement et l'intégration d'une subvention départementale au profit des actions communales de prévention de la délinquance ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1^{er} : Approuve le projet d'avenant n°2 au contrat de développement entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville pour la période 2023-2025.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant et tous les actes y afférents.

Suivent les signatures

.....



Pour extrait conforme
Le Maire